ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 9295

Texte de la question

M. Claude Gatignol attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la politique en faveur de la prévention du risque alcool. L'Association nationale de la prévention de l'alcoolisme souhaite, en effet, que les moyens destinés à la prévention soient accrus. Cette association milite également pour l'adoption d'un plan quinquennal de la prévention du risque alcool qui aurait comme priorités l'information et la sensibilisation des adolescents et jeunes adultes, des femmes en âge d'avoir un enfant, des professionnels de la justice, de la police et de la gendarmerie, des médecins du travail et des comités d'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail, ainsi que de la population carcérale. Il lui demande donc quel est son sentiment sur ces propositions et quelles mesures il entend mettre en oeuvre afin de lutter efficacement contre l'alcoolisme qui est un véritable problème de santé publique.

Texte de la réponse

L'alcool est directement responsable de 45 000 décès par an et contribue à 14 % des décès masculins et 3 % des décès féminins. Pour faire face à ce problème, le Gouvernement a mis en place une nouvelle stratégie de lutte contre l'alcoolisme, sur les années 2002 à 2004. Un des objectifs prioritaires de cette stratégie est de modifier les représentations sociales de l'alcool en France et de favoriser une consommation faible. Dans ce contexte, une nouvelle réflexion sur l'encadrement de la publicité en faveur des boissons alcoolisées devrait être engagée. En effet, le renforcement de l'application des textes encadrant la promotion des boissons alcoolisées s'avère nécessaire en termes de protection de la santé publique et de prévention des risques liés à la consommation d'alcool, notamment chez les jeunes. Il importe également d'améliorer l'information du public s'agissant de l'inscription de messages sanitaires sur les conditionnements mêmes des boissons alcooliques. Parallèlement, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) a élaboré un programme de prévention de la consommation excessive d'alcool pour 2003-2004, dans le cadre des orientations définies par la direction générale de la santé. Ce programme a notamment pour objectif d'informer les jeunes sur les conséquences d'une consommation occasionnelle excessive. Il s'agit avant tout de souligner les risques auxquels ils sont directement exposés (accidents sur la voie publique, violence, rapports non protégés...).

Données clés

Auteur : M. Claude Gatignol
Circonscription : Manche (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9295
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE9295

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5129
Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1097